

ISÈRE AMONT

Aménagement de l'Isère
entre Grenoble et Pontcharra

LE MAG



Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère

Juin 2018 N°10



LUTTE CONTRE LES INONDATIONS,

RENATURATION DES SITES,

INTERVENTION DES ACTEURS LOCAUX :

les chantiers avancent



SOMMAIRE

EDITORIAL Une avancée multifronts

Comme vous pourrez le lire dans ce numéro d'« Isère amont – Le Mag », les travaux des tranches 2 et 3 progressent à bon rythme. Parallèlement à ces développements sur le terrain, la réflexion sur la gestion globale de la rivière Isère et de ses affluents, de sa source jusqu'au Rhône, a connu une belle avancée. En effet, l'Association du Bassin Versant de l'Isère a été créée en octobre 2017 à Grenoble, et réunit déjà une trentaine d'institutions impliquées dans la vie des cours d'eau. Je suis très heureux d'en assurer la toute première présidence, avant de passer le relais, fin 2018, à mon homologue du Département de la Savoie, Madame Annick Cressens. Tous ensemble, nous pourrions améliorer encore notre connaissance de la rivière et coordonner au mieux nos actions pour nos territoires.



Fabien Mulyk,
Président du Symbhi
et vice-président
du Département délégué
à l'aménagement des rivières

ACTUALITÉS AUTOUR DU PROJET

- 3 symbhi.fr : un nouveau site d'information
- 3 Attribution de marchés publics
- 4 À l'échelle du bassin versant

LES FONDAMENTAUX DU PROJET

- 5 Des ouvrages sous haute surveillance
- 6 Le projet, en carte et en dates : les travaux en cours
- 8 Le cycle de vie des matériaux

LES OPÉRATIONS EMBLÉMATIQUES

- 10 Des travaux autour des digues
- 11 Des conduites d'évacuation
- 11 De nouveaux revêtements
- 12 Une nouvelle vie pour les « Délaissés » de Sainte-Marie-d'Alloix
- 13 Davantage de nature pour les Lônes de Pontcharra

ET LA SUITE...

- 14 La famille s'agrandit
- 15 Gemapi, kezako ?
- 15 Et le Symbhi s'adapte aussi à la Gemapi



ACTUALITÉS AUTOUR DU PROJET

symbhi.fr : un nouveau site d'information

Le Symbhi a lancé fin 2017 un nouveau site internet. Isère, Drac, Romanche, les projets se dévoilent sur la toile, en textes, photos et vidéos.

Hébergé jusqu'alors sur le portail du Département, le site du Symbhi a pris son indépendance fin 2017, à l'issue d'un travail de plusieurs mois, engagé avant l'été. Les porteurs de ce projet ont profité de cette mutation pour repenser l'architecture du site, afin de proposer un mode de lecture plus attrayant et plus accessible, avec une large place à l'image.

Outre la navigation simplifiée, le site propose une autre nouveauté : la possibilité de regarder, sans quitter le site, des vidéos sur les grandes étapes des différents chantiers menés par le Symbhi.

La page d'accueil permet de consulter les dernières actualités. Les publications du Symbhi sont également accessibles : communiqués de presse, magazine Isère amont, Romanche Séchilienne... Côté publications, le site offre aussi la possibilité de s'abonner aux newsletters du Symbhi. Et bien entendu,

on trouve toujours sur le site un rappel de la raison d'être du Symbhi, l'explication de ses missions, son statut, son organisation et son budget.

Enfin, les passionnés, les grands curieux et les professionnels trouveront sur ce site une partie où sont mises en ligne les études destinées aux publications scientifiques.

Bonne navigation !



Isère amont ou Romanche Séchilienne, les deux grands projets de réaménagement des rivières du Symbhi sont explicités ici.



Les chantiers racontés en vidéo.



UNE SEULE ADRESSE : WWW.SYMBHI.FR



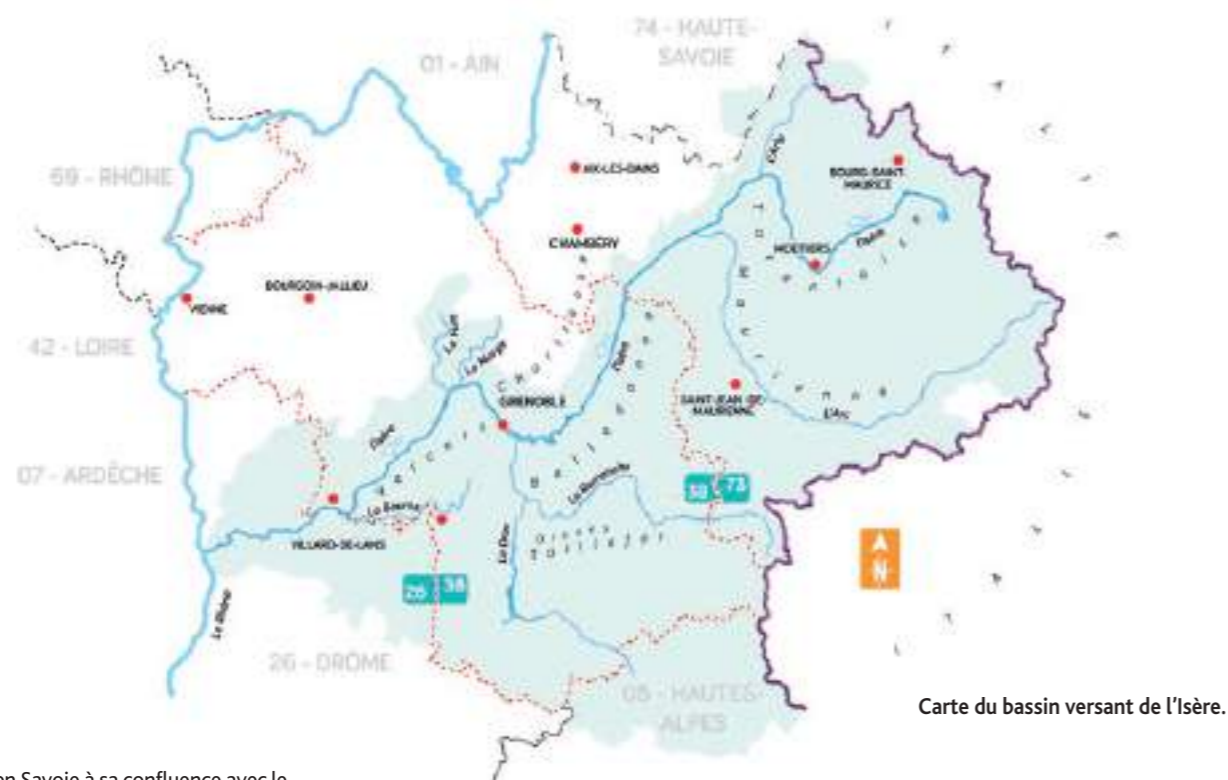
Attribution de marchés publics

Tout au long de l'année 2017, des marchés ont été attribués à des entreprises pour la réalisation de travaux sur les tranches 2 et 3 du projet Isère amont. En voici la liste.

- **Converso - Berthouly** (arasement des bancs rive droite)
- **Guintoli - Midali - Carron** (terrassement des confortements rive gauche secteur aval)
- **Pelissard - Moulin** (déversoirs d'alimentation et de sécurité partie aval)
- **Moulin TP - Pelissard** (ouvrages de génie civil hydraulique)
- **Eurovia** (ouvrage de revêtement de surface couche de forme, chaussées)
- **Bois des Alpes** (déboisement-défrichage partie aval)
- **Arbre Haie Forêt** (gestion de la Petite Massette)
- **Arbre Haie Forêt - Socco** (aménagement environnementaux de l'étang des Lônes et des « Délaissés » de Sainte-Marie-d'Alloix).

À l'échelle du bassin versant

LE 23 OCTOBRE DERNIER, LES PRINCIPALES STRUCTURES DE GESTION DE LA RIVIÈRE ISÈRE ET DE SES AFFLUENTS SE SONT RÉUNIES À GRENoble. ELLES ONT CRÉÉ UNE ASSOCIATION QUI PERMETTRA DE MIEUX PARTAGER LES CONNAISSANCES ET COORDONNER LES ACTIONS SUR LA RIVIÈRE.



De sa naissance en Savoie à sa confluence avec le Rhône dans la Drôme, l'Isère traverse la Savoie et l'Isère. Ses principaux affluents sont l'Arly, l'Arc (vallée de la Maurienne), le Drac et la Romanche, ainsi que la Fure et la Morge. Les affluents ont également une partie de leur bassin versant en Haute-Savoie et dans les Hautes-Alpes. En tout, le bassin versant de l'Isère compte donc 5 départements, sur 11 850 km² (voir carte). En conséquence, de nombreux acteurs interviennent sur la rivière, ainsi que sur ses affluents. Afin d'assurer une meilleure coordination de leurs actions, grâce au partage des informations, des études, des projets, ils se sont rassemblés en une structure : l'Association du Bassin Versant de l'Isère. En octobre dernier, le président du Conseil Départemental de l'Isère, Jean-Pierre Barbier, a ainsi accueilli la première réunion de cette association, dans l'hémicycle. Michel Dantin, président du comité du bassin Rhône Méditerranée Corse (qui comprend le bassin versant de l'Isère), le préfet de la Savoie, Denis Labbé ainsi qu'Annick Cressens, représentante du président du Département de la Savoie, étaient présents pour cette occasion. Rejoints par 22 délégués de structures membres, ils ont travaillé à l'élaboration des statuts de cette association, fixant les premières règles de fonctionnement, ainsi que les objectifs de travail.



Les élus du conseil d'administration de l'Association du Bassin Versant de l'Isère, lors de l'assemblée générale constitutive. Au centre, Fabien Mulyk, Président de l'Association, et Annick Cressens, Vice-Présidente (à sa droite).



Sur le déversoir de Meylan, échelle limnimétrique équipée d'un capteur permettant de transmettre les niveaux d'eau en temps réel au gestionnaire des digues.

Des ouvrages sous haute surveillance

POUR ÉTUDIER LE COMPORTEMENT DE LA RIVIÈRE LORS DES CRUES, POUR DONNER L'ALERTE, ET POUR CONTRÔLER LE BON FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS, DES OUTILS DE SURVEILLANCE À DISTANCE ONT ÉTÉ INSTALLÉS SUR LES DIGUES.

En tout, 26 ouvrages de protection contre les crues sur l'Isère, entre Pontcharra et Grenoble, sont équipés d'un dispositif de surveillance à distance. Les données relevées sont envoyées directement à l'AD*, qui dispose ainsi d'une vision très complète des niveaux de l'Isère, en différents points. Ces données permettent de suivre le comportement de la rivière, lancer l'alerte en cas de crue, ou encore s'assurer du bon état de certains équipements. Deux types de surveillance ont été imaginés. Le premier est destiné aux déversoirs (lire p.10). Des capteurs sont installés sur la digue, aux endroits où, en cas de forte crue, la rivière passe par-dessus un point délibérément plus bas. Ici, les capteurs mesurent le niveau de l'eau. Ils vont ainsi permettre de suivre l'avancée de la crue, quand l'eau passe par-dessus le déversoir, quand elle emplit le champ d'inondation, jusqu'à quelle hauteur... Comme les premiers déversoirs sont situés au niveau de Pontcharra, les capteurs installés là seront aussi les premiers à donner l'alerte, avant que la crue ne vienne mettre à l'épreuve l'intégralité du système de protection. La surveillance concerne aussi les clapets barbiés, ces vannes qui alimentent les champs d'inondation contrôlée en cas de crue. Pour le moment, 4 vannes ont été équipées. Situées juste en amont de Grenoble, elles protègent la ville, en abaissant les hauteurs d'eau. Sur ces vannes, les capteurs indiquent le niveau de l'eau ainsi que le statut de l'équipement : en bon état de fonctionnement ou non. Les données collectées par ces capteurs sont envoyées à l'AD. Celles des sites les plus sensibles



sont transmises par ondes radio. « Cela peut paraître surprenant, car la radio peut être parfois associée au passé, souligne Patrick Argenti, en charge des projets et des travaux à l'AD. Cela reste une technologie très fiable ! ». Envoyées par les capteurs installés sur le terrain, les données seront relayées par une antenne radio installée sur le collet d'Allevar, puis par une antenne installée sur le toit de la DDT, à Grenoble. De là, elles seront transmises à l'AD, qui les stocke sur un serveur spécifique, ainsi qu'à

la DDT. Pour les autres ouvrages, les données sont transmises par GSM. À l'arrivée de cette chaîne de transmission, l'AD dispose d'un logiciel qui lui permet de lire sur une carte les données relevées, et identifier ainsi les actions à entreprendre sur le terrain pour gérer au mieux le système de protection contre les inondations sur l'Isère, en cas de crise, mais aussi sur le long terme.

*L'AD est l'Association Départementale Isère Drac Romanche. Elle est chargée de l'entretien des digues sur les plaines de ces trois rivières. Le Symbhi et l'AD travaillent donc ensemble sur plusieurs projets, et ont vocation en fusionner dans un proche avenir.

Le projet, en carte et en dates : les travaux en cours

Travaux réalisés en 2017 :

- > À Pontcharra : curage de bancs en rive gauche. Confortement de la digue rive gauche face au plan d'eau des Lômes, face à l'entreprise Vicat, le long de la zone industrielle de Pré Brun, puis en direction du Cheylas. Terrassement d'un merlon de cantonnement des eaux pour protéger l'aval de la zone industrielle de Pré Brun. Construction d'un pont sur le Bréda pour le chantier, qui sera ensuite remis à la Ville pour certains accès au stade. Aménagement de trois déversoirs de sécurité.
- > Au Cheylas : curage de bancs en rive gauche. Confortement de la digue rive gauche en amont du pont de la Buisnière. Rehausse de la digue rive gauche en aval du pont de la Buisnière. Terrassement d'un merlon de cantonnement des eaux pour protéger la scierie.
- > À Sainte-Marie-d'Alloix : curage d'un banc en rive droite. Aménagement environnemental des Délaissés de Sainte-Marie-d'Alloix.
- > À Saint-Vincent-de-Mercuze : curage d'un banc en rive droite.
- > À Goncelin : confortement de la digue rive gauche en direction de Tencin.
- > À Tencin et La Terrasse : pose d'énrochements sur la digue de l'Isère.
- > À Crolles : terrassement de merlons de cantonnement des eaux le long du canal de Bresson en amont et en aval de la RD 29, ainsi que dans le secteur de Pré Pichat. Aménagement d'un déversoir de sécurité.
- > À Saint-Nazaire-les-Eymes : terrassement d'un merlon de cantonnement des eaux le long de l'étang de Bois Claret, le long du chemin des Plantées.
- > Poursuite des opérations de défrichement.

- Bancs de l'Isère curés
- Confortements ou rehausses de digues
- Déversoirs d'alimentation et de sécurité
- Merlons de cantonnement des eaux dans la plaine
- Revêtement de surface sur les digues
- Ouvrages de vidange
- Habitations protégées dans les champs d'inondation contrôlée
- Aménagements environnementaux

- Route
- Autoroute
- Vole ferrée
- Commune
- Zones inondables après projet en crue bi-centennale

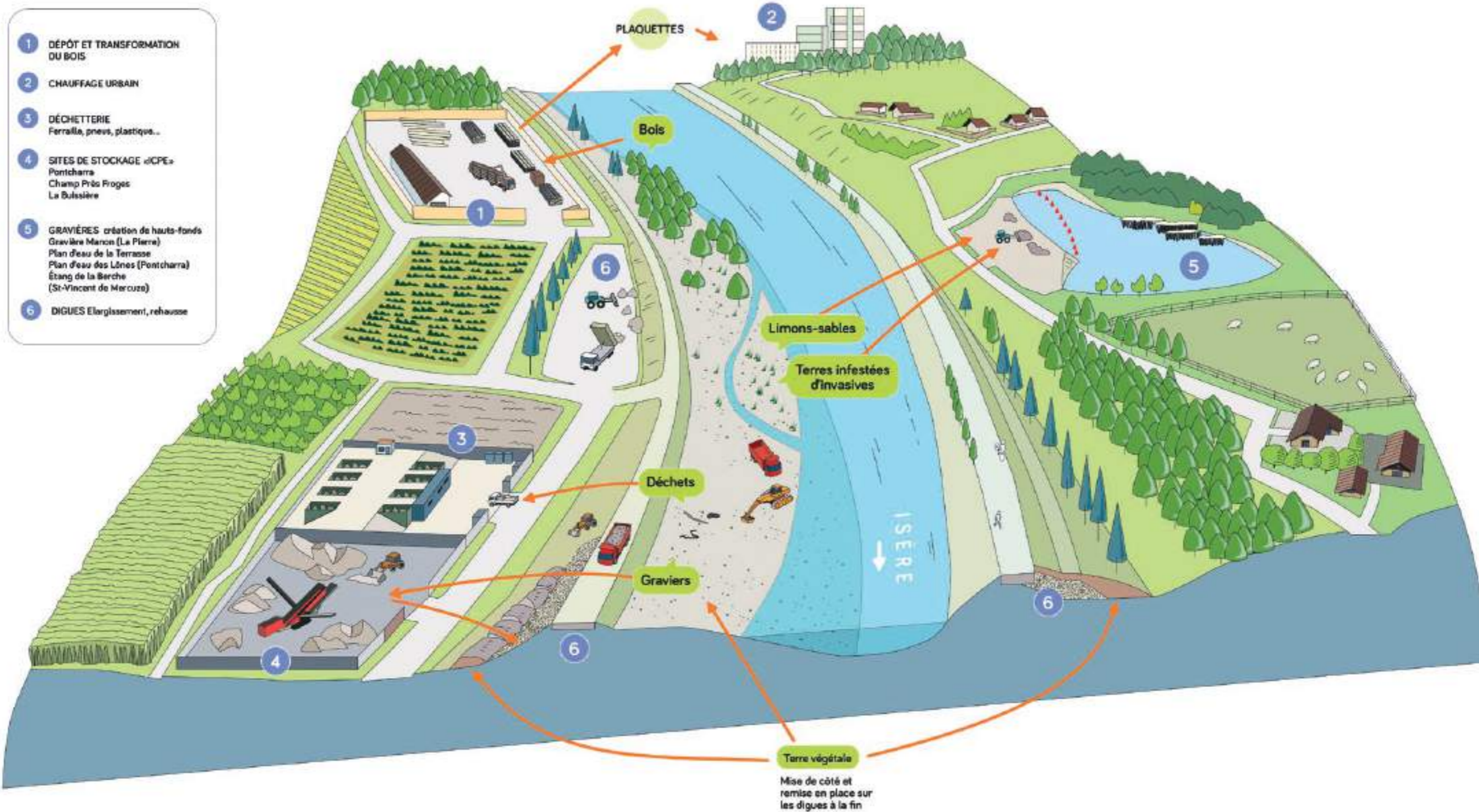
Travaux en cours :

- > À Pontcharra : revêtements de surface sur la digue rive gauche jusqu'au Cheylas. Protection d'une habitation dans les champs d'inondation contrôlée. Aménagement environnemental de la partie nord du plan d'eau des Lômes. Finalisation d'un pont sur le Bréda pour certains accès au stade.
- > À Barraux : curages de bancs. Confortement d'un tronçon de digue rive droite. Aménagement d'un déversoir de sécurité.
- > Au Cheylas : revêtements de surface sur la digue rive gauche depuis Pontcharra. Aménagement de deux déversoirs de sécurité. Aménagement de deux ouvrages hydrauliques de communication sous la route d'accès au pont de la Buisnière. Confortement de la digue rive gauche vers Goncelin.
- > À la Buisnière : confortement de la digue rive droite en amont du pont de la Buisnière. Curages de bancs.
- > À Saint-Vincent-de-Mercuze : aménagement d'un déversoir d'alimentation et d'un déversoir de sécurité. Début d'aménagement de la gravière de la Berche.
- > À Goncelin : confortement de la digue rive gauche depuis le Cheylas, puis entre Goncelin et Tencin. Terrassement de merlons de cantonnement des eaux autour de la zone d'activités du Villard Bozon. Protection du collège. Au second semestre 2018 : début des terrassements des merlons de cantonnement dans le secteur du captage de l'Illon.
- > À La Terrasse : aménagement environnemental de la partie nord du plan d'eau de la Terrasse.
- > À Tencin : début des terrassements de la nouvelle digue en recul, le long de la chantourne, en aval du pont de Tencin, vers La Pierre.
- > À Crolles : confortement de la digue rive droite entre Lumbin et Pré Pichat. Aménagement d'un déversoir de sécurité.
- > Poursuite des opérations de défrichement.



Le cycle de vie des matériaux

RIEN NE SE PERD, RIEN NE SE CRÉE, TOUT SE TRANSFORME! LE SYMBHI APPLIQUE DE MANIÈRE VOLONTARISTE CETTE MAXIME DE LAVOISIER ET A MIS EN PLACE DES CERCLES VERTUEUX DE GESTION DES MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS LORS DES TRAVAUX. EXPLICATION EN IMAGES.



Des travaux autour des digues

AU JOUR LE JOUR LE SYMBHI POURSUIT LES TRAVAUX QUI CONSTITUENT LA BASE DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE : LE CURAGE DES BANCs, LE RENFORCEMENT DES DIGUES ET L'AMÉNAGEMENT DE DÉVERSOIRS.



CURER LES BANCs

Installés sur les bords de la rivière ou bien dans son lit, les bancs sont constitués de sable et de cailloux, qui se sont déposés puis accumulés au fil du temps. Dans certains cas, ils peuvent finir par obstruer le lit de la rivière. Le Symbhi veille donc à ce qu'ils soient ôtés, afin de redonner toute sa place à la rivière sur les secteurs qui le nécessitent. Aussi, les matériaux récupérés lors du curage des bancs sont réutilisés sur d'autres secteurs du chantier « Isère amont » (lire p. 8 et 9). À cet exercice s'ajoute une difficulté : les bancs « bougent ». Au gré des années, sous la force des crues, ils changent de place et de constitution. Il est nécessaire de s'adapter en fonction de ce que l'on cherche et à quel endroit on va le trouver. De telles incertitudes rendent impérative une gestion très rigoureuse des besoins et des transports, pour pouvoir disposer du bon matériau, en bonne quantité, au bon moment et au bon endroit !

En 2017, des bancs ont été curés à Pontcharra (rive gauche), au Cheylas (rive gauche), à Sainte-Marie-d'Alloix (rive droite) ainsi qu'à Saint-Vincent-de-Mercuze (rive droite). Barraux et La Buisnière ont été réalisés au cours de l'hiver 2017-2018 (lire p. 6 et 7).



Ici à Pontcharra.

CONFORTER LES DIGUES ET LES MERLONS DE CANTONNEMENT

Les digues empêchent la rivière de sortir de son lit lors des épisodes de crue. « Travaillées » par le passage de l'eau, elles peuvent être fragilisées. Par endroits, il est nécessaire de les rehausser, afin d'atteindre un meilleur niveau de protection. Le Symbhi mène alors les travaux de confortement ou de rehausse des digues. Sur les tranches 2 et 3 du projet Isère amont, l'exécution de ces travaux dépend de l'avancement des acquisitions foncières. En effet, le Symbhi ne peut intervenir que sur des terrains dont il est propriétaire. Il a donc engagé, à l'été 2015, une campagne d'acquisition des terrains qui jouxtent la rivière nécessaire pour les travaux d'élargissement de digue. Les procédures sont longues. Ainsi, les travaux sur les digues sont organisés en fonction des zones qui concentrent le plus d'enjeux, ainsi qu'en fonction des terrains dont l'acquisition par le Symbhi a été finalisée. Le Symbhi a également aménagé des merlons de cantonnement : ces mini-digues sont construites en périphérie des terrains agricoles, pour protéger des bâtiments ou équipements spécifiques, ou pour limiter l'étendue d'un champ d'inondation contrôlée.

En 2017, des confortements et rehausses ont eu lieu à Pontcharra, au Cheylas, à Goncelin, à Tencin et La Terrasse, à Crolles, et à Saint-Nazaire-les-Eymes. D'autres encore ont été réalisés sur l'hiver 2017-2018, à Barraux, au Cheylas, à La Buisnière, à Goncelin, à Tencin et à Crolles. (lire p. 6 et 7).



Ici à La Terrasse.

AMÉNAGER DES DÉVERSOIRS

Le principe d'un déversoir est de permettre à la rivière de déborder en certains secteurs choisis de la digue, grâce à un point un peu plus bas, lors des très grandes crues. Les déversoirs d'alimentation connectent la rivière aux champs d'inondation contrôlés, qui se remplissent lors des grandes crues (à partir de la crue trentennale). Les déversoirs de sécurité pour leur part permettent de décharger la pression de l'eau, toujours grâce à ce principe de « débordement » par-dessus la digue, mais ne fonctionnent qu'au-delà de la crue de référence (bicentennale). Ils protègent ainsi l'ensemble du système d'endiguement d'une rupture non maîtrisée de la digue qui créerait un effet vague destructeur.

Des déversoirs de sécurité ont été aménagés à Pontcharra et à Crolles en 2016. Au cours de l'hiver 2017-2018, d'autres ont été aménagés au Cheylas, à Saint-Vincent de Mercuze, ainsi qu'à Crolles. Un déversoir d'alimentation a également été aménagé à Saint-Vincent-de-Mercuze. (lire p. 6 et 7).



Ici un déversoir achevé à Meylan.

Des conduites d'évacuation

VOUÉS À SE REMPLIR D'EAU LORS DES TRÈS GRANDES CRUES, LES CHAMPS D'INONDATION CONTRÔLÉS DOIVENT POUVOIR SE VIDER, LORSQUE LE DÉBIT DE LA RIVIÈRE REVIENT À LA NORMALE. DES BUSES, GROSSES PORTIONS DE TUYAUX, SONT INSTALLÉES DANS LA DIGUE POUR PERMETTRE CETTE VIDANGE.

Lors des grandes crues, le projet de protection contre les inondations du Symbhi prévoit des champs d'inondation contrôlés : des zones sur lesquelles l'eau pourra s'étendre sans menacer les habitations, les routes ou les entreprises. Alimentés par des déversoirs, c'est-à-dire des endroits prévus pour que l'eau passe au-dessus de la digue (lire aussi p. 10), ces champs d'inondation contrôlés ne peuvent pas se vider de la même manière qu'ils se remplissent, puisqu'ils se remplissent par le haut !

Des passages existent, des petits ruisseaux ou des buses, mais ils ne sont pas suffisamment efficaces. Le Symbhi construit alors, à l'intérieur de la digue, des canalisations en béton armé ou en acier, afin de permettre aux champs d'inondation contrôlés de se vider lorsque le niveau de la rivière baisse. Certaines digues seront équipées de clapets anti-retour, afin de s'assurer que l'eau ne rentre pas par la canalisation qui est censée l'évacuer. C'est le cas à Saint-Vincent-de-Mercuze, à la Terrasse, à Goncelin, ou encore à Crolles.

D'autres ouvrages permettent également le transfert de l'eau sous une route, d'un champ d'inondation contrôlée à un autre : c'est le cas sous la route qui mène au pont de la Buisnière, au Cheylas.



Ici sur la Romanche.

De nouveaux revêtements

UNE FOIS LES OPÉRATIONS DE RENFORCEMENT DES DIGUES TERMINÉES, LE SYMBHI S'OCCUPE DE REMETTRE EN ÉTAT LES CHEMINS AMÉNAGÉS EN CRÊTE DE DIGUE.

Le Symbhi met à profit les opérations de confortement des digues pour rénover les chemins. Parcours idéal pour les promenades, le sport, ou les déplacements à vélos, ces chemins sont rénovés en fonction de leur nature avant travaux. Pour les portions de pistes cyclables déjà recouvertes de goudron, le Symbhi a reconstruit des pistes goudronnées. Les autres portions sont habillées d'un revêtement non terreux, et qui reste praticable pour les poussettes et les vélos. Au cours de l'année 2018, le Symbhi va traiter toutes les digues et tous les merlons de la rive gauche de l'Isère, entre Pontcharra et le Cheylas.



Ici sur la tranche 1 à Domène.



Les mares récemment créées à Sainte-Marie-d'Alloix.

Des « délaissés » bien riches

On appelle délaissés des espaces que la rivière n'occupe plus, comme des bras morts par exemple, mais qui sont toujours remplis d'eau, de manière permanente ou occasionnelle. Ce mot un peu triste désigne un environnement en réalité très riche et très utile. En effet, les délaissés abritent un écosystème d'une grande diversité : plantes, insectes, batraciens. Comme toutes les zones humides, ils permettent de réalimenter la nappe phréatique, font office de filtre et participent à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Enfin, à la différence de l'eau stagnante de nos jardins, elle ne sert pas de pouponnière pour un élevage intensif de moustiques : dans un écosystème équilibré, les batraciens ou les libellules mangent les moustiques, ils régulent ainsi leur population !

Une nouvelle vie pour les « Délaissés » de Sainte-Marie-d'Alloix

APRÈS LE RÉAMÉNAGEMENT DU RUISSEAU DE L'ALLOIX, LES « DÉLAISSÉS » DE SAINTE-MARIE-D'ALLOIX ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE DEUXIÈME VAGUE DE TRAVAUX CET ÉTÉ, AFIN DE REPRENDRE TOUTE LEUR DIMENSION ENVIRONNEMENTALE.

En 2013, le Symbhi a procédé à la reconnexion de l'Alloix avec l'Isère. Le lit du ruisseau était déconnecté de sa confluence avec l'Isère, qui comme un mini-barrage, empêchait les poissons de remonter le cours d'eau. Or, la loi impose de rétablir la continuité piscicole. Les travaux du Symbhi ont donc consisté à redessiner le cours d'eau, afin de supprimer ce pas infranchissable pour la faune piscicole. Au cours de ces travaux, une portion de digue a été supprimée, au niveau de la confluence entre l'Alloix et l'Isère. Cette ouverture dans la digue au niveau du ruisseau permet à l'Isère de refouler en cas de crue, et d'alimenter ainsi une « zone de stockage de l'eau ». Ces espaces font partie de la stratégie de lutte contre les inondations, mise en place par le Symbhi. En complément des digues, les zones de stockage de l'eau permettent de protéger les

habitations et les constructions. En effet, en cas de crue, la rivière va divaguer dans ces espaces, elle exerce alors une pression moins forte sur les digues. Les délaissés d'Alloix étant en zone de stockage de crue, le Symbhi a choisi d'assumer complètement le caractère de zone humide de cet espace de 4 380 m². Il a fait aménager là trois mares phréatiques : elles sont alimentées en eau par la nappe phréatique, et non par la rivière. Ainsi, les poissons n'y ont pas accès, et les batraciens peuvent s'y développer, comme la rainette arboricole. Cette petite grenouille vert vif fait partie des espèces protégées attendues sur ce site. Elle n'a pour le moment pas été observée, mais l'endroit offre des caractéristiques favorables à son installation. Les travaux ont également permis de réaménager

des conditions accueillantes pour deux plantes protégées : l'inule de Suisse et le séneçon des marais. Remis en gestion au Conseil départemental au printemps 2018, le site des délaissés d'Alloix est classé « Espace naturel sensible ». Les motocross, qui, avant les travaux, avaient fait de cet endroit leur terrain d'entraînement, en dehors de tout cadre officiel ou légal, n'auront plus l'autorisation d'y pénétrer. En effet, leur passage détruit cet écosystème fragile. En revanche, le site est ouvert au public non motorisé ! Il est accessible depuis le chemin de la digue, via une passerelle aménagée pour franchir le ruisseau de l'Alloix. Un chemin piéton a été matérialisé, afin que les déplacements entre les mares n'abîment pas la végétation nouvellement plantée.



La gravière de Bois Claret (à Bernin), 2 ans après les travaux de création des « hauts-fonds ».

Davantage de nature pour les Lômes de Pontcharra

LE SYMBHI A ENTREPRIS À L'AUTOMNE DES TRAVAUX DE RENATURATION DES LÔNES DE PONTCHARRA. LES AMÉNAGEMENTS VISENT À RENDRE L'ESPACE DE BAINADE ET DE LOISIRS PLUS ACCUEILLANT ENCORE POUR LA FAUNE ET LA FLORE.



Les Lômes de Pontcharra vues du ciel avant le démarrage des travaux.

Les Lômes sont une particularité de l'Isère et du Rhône. Ce sont des anciens bras du fleuve qui, une fois déconnectés du lit vif, sont alimentés en eau par la nappe phréatique. Les Lômes de Pontcharra sont très appréciés des baigneurs ainsi que des pêcheurs. Ces derniers ont participé aux réflexions préalables à la renaturation du site.

Réalisés de novembre 2017 au printemps 2018, les travaux du Symbhi consistent en des aménagements autour et dans le plan d'eau. Des remblais ont été déposés sur le fond du lac, afin de créer des espaces de moindre profondeur dans sa partie nord. Ces « hauts-fonds » favorisent le développement de la biodiversité. La végétation aquatique s'y développe aisément et procure alors des caches et des abris pour les animaux : poissons, batraciens, insectes, oiseaux...

Pour stimuler cette végétalisation, des plantations vont être réalisées à l'automne, de différentes espèces aquatiques ou semi-aquatiques. Cette végétation présente l'avantage supplémentaire de filtrer l'eau : les plantes réalisent une épuration, un nettoyage naturel de l'eau des lômes.

La « Gaule du Breda », l'association de pêche de Pontcharra est gestionnaire des Lômes de Pontcharra. À ce titre, elle assure une vigilance lors des travaux. « Nous nous assurons que les matériaux qui sont utilisés pour réaménager le lac sont de bonne qualité. Nous voulons à tout prix éviter une pollution ! », témoigne Marie-Hélène Milani, présidente de la Gaule du Breda. « Nous surveillons ce qui est déchargé des camions, et tout va bien ! ».

L'association et le Symbhi se sont également entendus pour que les deux activités : travaux et pêche puissent coexister. L'association a accepté de mettre en réserve, c'est-à-dire interdite à la pêche, la pointe Nord du lac, afin de laisser le temps aux végétaux de s'implanter sur les nouveaux aménagements. De son côté, le Symbhi a veillé à ce que l'association puisse continuer à organiser les concours ou les enduro carpes et fait en sorte que les accès soient libérés pour tous les usages lors de la phase travaux.



Inondations à la Pierre lors de la tempête Eleanor de janvier 2018.

La famille s'agrandit

AVEC LA MISE EN PLACE DE LA GEMAPI, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN S'APPRÊTE À CONFIER AU SYMBHI DE NOUVELLES MISSIONS.

Prévoyante, la communauté de communes du Grésivaudan* a pris la compétence Gemapi par anticipation, dès 2015 (pour plus d'explications sur la Gemapi, lire ci-contre : « Gemapi Kezako »). Le conseil communautaire vient d'approuver le schéma directeur, c'est-à-dire les grandes lignes du programme d'actions de la Gemapi : pour les 7 années à venir, les travaux à réaliser ont été recensés, et les chantiers prioritaires identifiés. Cela représente une enveloppe de 18,5 millions d'euros, répartis sur 7 ans. À ces investissements vient s'ajouter le volet entretien, estimé à 1,4 million d'euros par an.

À l'heure actuelle, une partie de la compétence Gemapi du Grésivaudan est déjà exercée par le Symbhi sur le territoire du projet Isère amont. « Aujourd'hui, nous sommes plus inquiets des aléas qui pourraient survenir avec les torrents qu'avec l'Isère. Les conséquences de la tempête Eleanor de janvier 2018 nous ont rappelé que les crues des affluents de l'Isère pouvaient avoir des conséquences dramatiques. Les dégâts ont été très importants », témoigne Valérie Petex, vice-présidente de la communauté de communes du Grésivaudan, en charge des milieux aquatiques. Les inondations ont coûté la vie à deux personnes sur le territoire de l'intercommunalité et 1,4 million d'euros ont été investis afin de

remettre en état les cours d'eau. La mobilisation de ces fonds a permis de lancer rapidement des opérations de confortement de berges, de reprises d'ouvrages de franchissement ou encore le curage de plages de dépôts qui permettent de capter la charge solide des cours d'eau et favorisent ainsi le passage de la crue au niveau des secteurs les plus urbanisés. Lors de cet événement, plusieurs communes ont déclenché leur plan communal de sauvegarde afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes qui demeurent une compétence communale. Il est forcé de constater que l'utilisation de ce type d'outil de gestion opérationnelle est indispensable pour que les communes puissent faire face dans les meilleures dispositions possibles, à des événements majeurs de sécurité civile.

Au-delà de la gestion du post-événement en collaboration avec les communes, la communauté de communes du Grésivaudan s'est déjà saisie de plusieurs dossiers dont celui du Craponoz limitrophe des communes de Crolles et Bernin. « Nous sommes ici sur des enjeux stratégiques forts : nous avons des habitations et des entreprises à protéger sur ce secteur ce qui représente potentiellement 13 100 personnes exposées. Ce projet, présenté le 15 mars dernier, a reçu un avis favorable de la commission d'agrément



Valérie Petex, maire adjointe de Froges, vice-présidente de la communauté de communes du Grésivaudan, en charge des milieux aquatiques.

du bassin Rhône Méditerranée Corse, ce qui permettra de bénéficier d'un financement à hauteur de 40 % de la part de l'Etat. Le budget s'élève à 3,6 millions d'euros », explique Mme Petex. « Aujourd'hui, on ne dissocie plus la question environnementale de la question de la gestion du risque : c'est en redonnant sa place au cours d'eau que l'on gère le risque inondation. Tout est à gérer en même temps. C'est une approche plus globale, plus complexe, mais plus pertinente ».

Les élus communautaires ont voté le transfert de la compétence Gemapi sur l'Isère et sur les affluents à compter du 1^{er} janvier 2019, et les modalités de ce transfert sont en cours d'étude : « Nous sommes ravis d'avoir sur le territoire des acteurs sur lesquels nous pouvons compter. Le Symbhi dispose de la reconnaissance, de l'expertise, cela nous permet d'aborder la question de manière sereine. Il y a une vraie écoute entre les acteurs publics, cela se présente bien... pour dire simplement : la photo de famille est plutôt jolie ! »



Le Vorz, l'un des torrents sous haute surveillance du territoire du Grésivaudan.

Gemapi, kezako ?

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : Gemapi. Voilà pour l'acronyme. Pour l'histoire, la Gemapi est née avec la loi de modernisation de l'action publique, promulguée le 27 janvier 2014 (loi MAPTAM). Jusqu'alors, l'entretien et la restauration des cours d'eau, la protection contre les crues pouvaient être assumés par différents niveaux de collectivités territoriales : régions, départements, communautés de communes... Avec cette loi, c'est aux communes et à leurs groupements que revient l'obligation d'assumer ces missions, depuis le 1^{er} janvier 2018. En pratique, la Gemapi compte quatre piliers :

- › l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin « hydrographiques » (ou versants),
- › l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès,
- › la défense contre les inondations et contre la mer,
- › la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les travaux qui relèvent de ces obligations sont donc de la responsabilité des communes. Lorsque les communes sont membres d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération, cette compétence est automatiquement transférée à l'intercommunalité. Enfin, la loi autorise les communes, ou les communautés de communes, à confier cette compétence à un syndicat mixte de rivière. Elle permet également le transfert de la Gemapi à un établissement public territorial de bassin (EPTB, lire p. 4).

Gemapi et impôts locaux

Pour financer les travaux spécifiques de la Gemapi, la loi offre la possibilité pour les communes et leurs groupements de créer une taxe imputée sur la fiscalité locale (taxe foncière, taxe d'habitation notamment). Cette taxe Gemapi ne peut être appelée que pour des travaux qui relèvent de la Gemapi.

Et le Symbhi s'adapte aussi à la Gemapi

PENDANT QUE LES INTERCOMMUNALITÉS DU BASSIN VERSANT DE L'ISÈRE METTAIENT EN PLACE LA COMPÉTENCE GEMAPI, ET POUR INTÉGRER LES CONSÉQUENCES DE CES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES, LE SYMBHI A ÉGALEMENT POURSUIVI SA MUE.

Le comité syndical a ainsi vu l'entrée début 2018 de la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère et de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Ces structures rejoignent le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et les communautés de communes du Grésivaudan et de l'Oisans, comme membres du nouveau Symbhi pour gérer l'Isère, le Drac et la Romanche.

Les élus du comité syndical du Symbhi ont adopté de nouveaux statuts qui fixent les grands principes :

- la fusion des moyens et missions de l'AD Isère Drac Romanche et du Symbhi, d'ici fin 2019, afin de simplifier l'action publique et avoir une seule structure pour faire les grands aménagements et la gestion des ouvrages hydrauliques,
- la vocation du Symbhi à exercer la compétence Gemapi et à porter des projets d'aménagement sur l'ensemble des rivières et affluents du bassin versant de l'Isère dans le département de l'Isère, là où les acteurs locaux le souhaitent,
- la solidarité entre les territoires et les membres, la proximité et la concertation, comme piliers de la gouvernance et de l'action du Symbhi.

Fabien Mulyk a été réélu Président du Symbhi le 5 mars 2018. Par ailleurs un Vice-Président a été élu pour chaque structure membre : Valérie Petex a été élue pour représenter la communauté de communes du Grésivaudan.



La plaine du Grésivaudan entourée des massifs de Belledonne et de Chartreuse.

* En amont de l'agglomération grenobloise, s'étendant jusqu'aux portes de la Savoie, la communauté de communes Le Grésivaudan rassemble 46 communes et compte plus de 100 000 habitants.

Restaurer les rivières et prévenir les inondations

Vue du ciel, l'Isère au niveau de Lumbin et Champ-Près-Froges.

Rédaction : M. Vagneur - Illustrations : J. Valentin / TV and CO
Photos : SO Dupontrenoux / Photoc / Symbhi / Communauté de Communes Le Grésivaudan / Commune de La Pierre
Montage graphique : TV and CO
Coordination : E. Flantrin / H. Cougouille / O. Marin / M. Buisson



Contact :
Symbhi/Syndicat mixte
des bassins hydrauliques de l'Isère
9 rue Jean Bocq – BP 1096
38022 Grenoble cedex 1
www.symbhi.fr



Les partenaires financiers du Symbhi